

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

② 02 98 68 53 49 ② 02 98 68 55 89

<u>E-mail</u>: mairie.plougourvest@wanadoo.fr

Le jeudi 28 mai 2015

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le jeudi 28 mai 2015 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux sauf Sylviane SALIOU, Serge MER et Bernard JEZEGOU.

ATTIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire débute le Conseil municipal en nommant Joël CLOAREC, Secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des discussions avec les services de l'Etat concernant le Plan d'Exposition au Bruit (PEB). Il fait, également, part aux conseillers du tirage au sort des jurés d'assisses pour 2016, qui aura lieu le samedi 30 mai à Bodilis.

• 1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu de la réunion du mardi 7 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

• 2/ Compte-rendu des commissions communales et extra-communales

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

• 3/ Situation des travaux sur la commune

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours. Le terrain multisports a été réceptionné le 27 mai 2015. Les agents communaux ont débuté le fleurissement sur la commune. Le fourgon neuf des services techniques est livré.

• 4/ Mise en place d'abribus

Suite à la demande du département, Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la nécessité de mettre en place de nouveaux abribus et propose de confier les travaux à Nicolas CLOAREC, menuisier à Plougourvest. Avis favorable des membres du conseil municipal.

• 5/ Réalisation d'un emprunt pour financer le Pôle Enfance-Jeunesse

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la souscription d'un emprunt s'avère nécessaire pour financer la construction du Pôle Enfance-Jeunesse, Après avoir présenté les offres de prêts des différents organismes bancaires, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décident de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 300 000 € au taux fixe de 1.5% sur 15 ans.

• 6/ Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des abords du Pôle Enfance-Jeunesse

Vu la nécessité d'aménager les abords du pôle Enfance - Jeunesse à proximité de l'école maternelle et primaire Notre-Dame de Plougourvest, Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement des abords du pôle Enfance-Jeunesse à la société ING CONCEPT de Landivisiau pour un montant total de 6 000 € HT. Vœ unanime des membres du Conseil.

• 7/ Etude géotechnique pour la construction du Pôle Enfance-Jeunesse

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la nécessité de choisir un bureau d'études pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant le projet de construction d'un pôle Enfance - Jeunesse. Il propose de retenir l'offre la moins-disante. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir l'offre du bureau d'études ECR Environnement basé à Brest pour un montant de 1580 € HT.

• 8/ Convention pour la mise en place d'un service commun d'application du droit des sols avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Suite aux nouvelles réglementations concernant les autorisations du droit des sols et notamment le désengagement de l'Etat sur l'instruction des autorisations liées au droit des sols au 1^{er} juillet 2015 pour les communes disposant d'un PLU ou d'un POS, et au 1^{er} janvier 2017 pour les communes dotées d'une carte communale comme Plougourvest, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a décidé en date du 28 avril 2015 la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) au bénéfice de ses communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention-cadre afin de formaliser cet accord. La commune de Plougourvest intègrera le service de la Communauté de Communes au 1^{er} octobre 2016.

• 9/ Attribution des subventions communales

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISMES	2015
Etoile Filante Foot	1 200,00 €
Etoile Filante Hand	850,00 €
Club des Aînés	200,00 €
Société de chasse	200,00 €
Club de Gym	200,00 €
Dance Country	200,00 €
Familles Rurales	18 325.59 €
Point Lecture	1 300,00 €
Pêche - A.A.P Elorn	100,00 €
C.C.J.A Jeunes Agriculteurs du Canton	75,00 €
Vie Libre	75,00 €
Croix d'or	75,00 €
Arban base-Landivisiau	200,00 €
Don du sang	100,00 €
Veuves civiles - FAVEC	100,00 €
Accidentés du travail - FNATH	100,00 €
A.R.T	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
Association "Présence Ecoute Morlaix"	100,00 €
Société Hippique de Landivisiau	300,00 €
TOTAL GENERAL	24 000.59 €

• 10/ Acquisition de petit matériel

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'acquérir auprès de la société Blanc Brun de Landivisiau, un écran de projection mural et d'un écran de projection portable d'un montant total de 589.83 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir un ordinateur portable et un point d'accès wifi à la mairie pour un montant de 750 € HT, auprès de RBI à Plougourvest.

• 11/ Programme de voirie 2015

La commission de voirie a retenu la VC 1 de Prat ar Roudour à la RD 69 - Kéridiou. Suite à la consultation d'entreprises, le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise EUROVIA, mieux-disante, pour un montant de 44 000 € HT.

• 12/ Protection, sécurisation et traitement des terrains de sports

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident d'installer un pare-ballon sur le terrain de football principal, Rue du Stade aux abords de l'Ecole et du Pôle Enfance afin de sécuriser le périmètre et de remplacer le grillage sur le terrain de sports annexe. La proposition de l'Entreprise Jo SIMON de Ploudaniel est retenue pour la réalisation de ces travaux.

• 13/ Recensement de la population 2016

Suite à l'annonce de l'INSEE de recenser la population de la commune du 21 janvier au 20 février 2016, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident de nommer Madame Nadège RIOUAL, agent de la commune, coordonnateur communal d'enquête qui assurera le suivi des opérations de recensement.

• 14/ Enquête publique : EARL TROADEC, extension d'un élevage porcin à Plouzévédé

Suite à la réunion des membres de la commission « Voirie-Agriculture-Environnement » le samedi 23 mai 2015, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité émettent un avis favorable à la demande présentée par l'EARL TROADEC pour l'extension de son élevage porcin exploité au lieu-dit "Coat Bizien" à Plouzévédé.

• 15/ Acquisition d'un columbarium

Le columbarium étant complet, Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir 6 nouvelles cases pour répondre aux besoins des familles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir 6 nouvelles cases de columbarium auprès de l'entreprise Quéguiner Matériaux de Landivisiau et 6 plaques de columbarium auprès de l'entreprise Marbrerie Guivarc'h de Landivisiau.

La Séance est levée à 20h15.